

## Replacer la volatilité dans son contexte

Le 21 janvier 2008, le marché boursier canadien, représenté par l'indice composé S&P/TSX, a connu son pire repli quotidien en plus de sept ans. Cette baisse brutale a sans doute inquiété plus d'un investisseur.

Le fait est que les marchés boursiers sont volatils. Ils peuvent monter – et redescendre – rapidement. Or, si vous voulez profiter des hausses du marché, vous devez également pouvoir tolérer ses baisses. Voici quelques conseils pour vous y aider.



**Diversifiez** – Un portefeuille diversifié est l'un des moyens les plus efficaces de se protéger contre la volatilité. Si vos placements sont répartis entre différentes catégories d'actif, différents secteurs d'activité et différentes zones géographiques, un repli touchant un secteur donné aura peut-être moins d'impact sur l'ensemble de votre portefeuille.

Sachant que votre portefeuille est bien diversifié, vous pourrez traverser les périodes de volatilité en toute quiétude.

**Visez le long terme** – Les marchés boursiers peuvent connaître des replis de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines ou de plusieurs mois mais, à long terme, ils ont toujours connu une tendance haussière (voir le graphique Indice composé S&P/TSX). Il est

pratiquement impossible d'anticiper le marché en profitant des fluctuations à la hausse et en évitant les fluctuations à la baisse, car les pics et les creux du marché ne sont visibles qu'après coup.

N'oubliez pas non plus que, dans la plupart des cas, les placements que vous détenez ont été choisis en fonction de vos objectifs à long terme. Si vous modifiez votre portefeuille en réaction à des événements passagers, vous travaillez contre vous, et vos rendements à long terme pourraient en souffrir.

## Replacer la volatilité dans son contexte

**Conservez vos placements** – Si vous vendez en réaction à la volatilité, vous y perdrez à coup sûr. Par exemple, si vous aviez vendu vos titres le 21 janvier 2008, jour où l'indice composé S&P/TSX a dégringolé de plus de 600 points, ou 4,8 %, vous auriez raté la reprise du lendemain, qui a vu l'indice rebondir de plus de 500 points.

En plus de conserver ses placements, il est important de continuer à investir. Autrement dit, si vous avez un programme de cotisations périodiques, qui consiste à investir un certain montant à intervalles réguliers, vous avez tout intérêt à le maintenir. En fait, lorsque le marché baisse, vos parts de fonds communs de

placement vous coûtent moins cher à l'achat. Au fil du temps, cela peut réduire le prix moyen que vous payez.

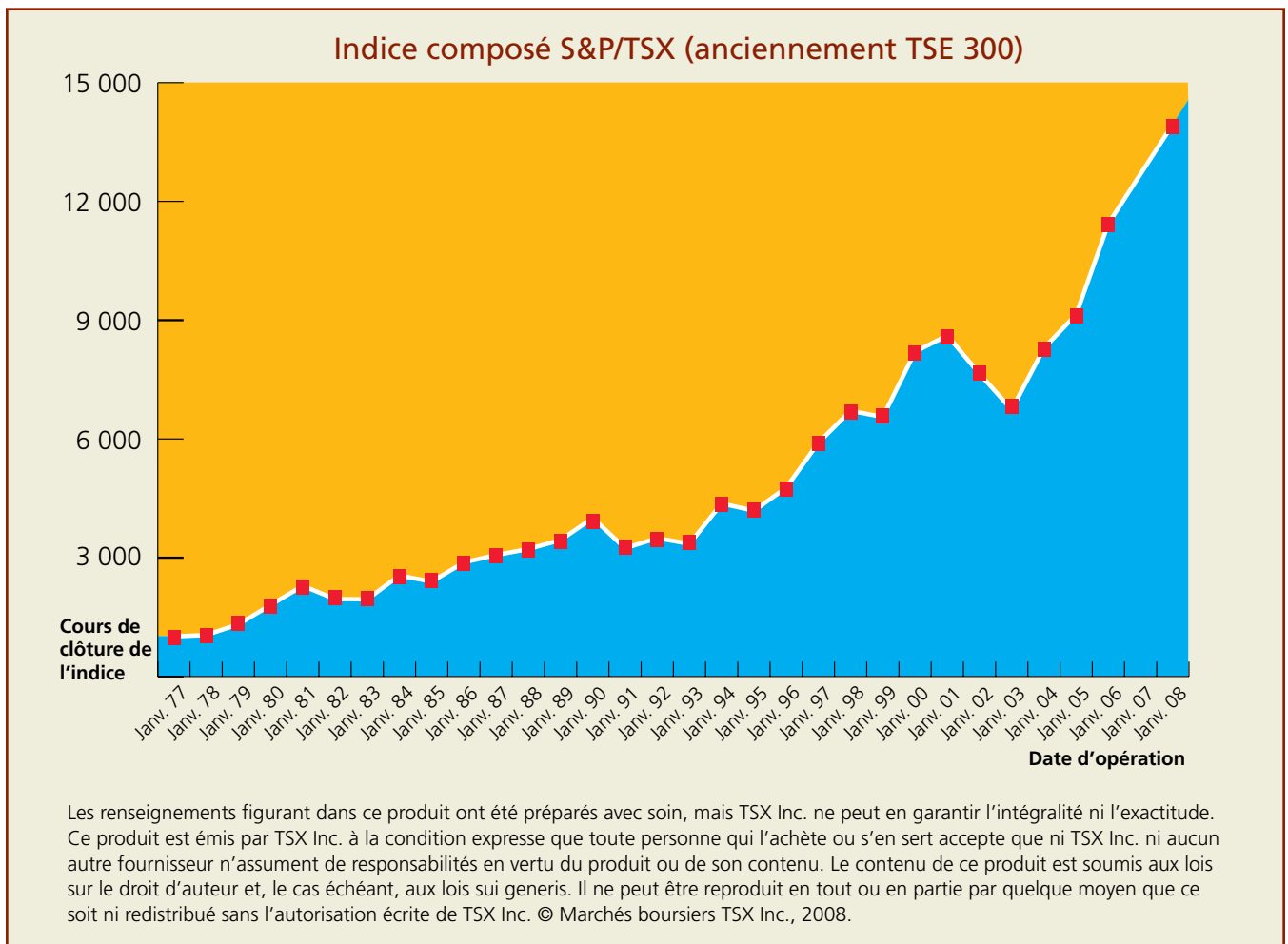
**Demandez conseil** – Une communication régulière avec votre conseiller *Scotia* est essentielle pour garder confiance, et l'est encore plus quand quelque chose vous inquiète.

**Votre conseiller *Scotia* peut vous aider à replacer les caprices des marchés dans leur contexte.**

**Il saura également reconnaître le bon moment pour ajuster votre portefeuille et vous aider à le restructurer suivant l'évolution de vos besoins.**

## C'est le rendement à long terme qui compte

Au cours des 30 dernières années, l'indice composé S&P/TSX a suivi une tendance régulière à la hausse malgré de brefs replis occasionnels.



# Impôt : il y a du nouveau!

La date limite de production de votre déclaration de revenus des particuliers de 2007 (30 avril) approche à grands pas. À ce propos, plusieurs modifications fiscales récentes pourraient vous faire économiser de l'argent. En voici un bref aperçu.

## Fractionnement du revenu de retraite –

Quiconque touche un revenu de retraite admissible, par exemple des prestations d'un régime d'entreprise ou des retraits d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), est libre d'en transférer jusqu'à 50 % à son conjoint. Cela peut être avantageux si le bénéficiaire du transfert a gagné moins que l'auteur du transfert en 2007, car le montant transféré sera alors assujéti à un taux d'imposition moindre.

## Régimes enregistrés d'épargne-études –

Les REEE sont plus intéressants que jamais. Le plafond de cotisation annuel a été supprimé, et le plafond de cotisation cumulatif (à vie) a été porté de 42 000 \$ à 50 000 \$ par bénéficiaire. De plus, la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) est maintenant calculée sur la première tranche de 2 500 \$ de cotisations annuelles, ce qui fait passer son montant maximal de 400 \$ à 500 \$.

**Dons de bienfaisance** – Si vous avez donné des actifs autres qu'en espèces (par exemple des oeuvres d'art) à un organisme de bienfaisance, veillez à ce que vos documents soient bien en règle. L'Agence du revenu

du Canada sévit de plus en plus contre les personnes qui utilisent les dons de bienfaisance comme abri fiscal en demandant un crédit dont le montant ne correspond pas à la valeur marchande réelle du bien donné.

**Retenues d'impôt** – Les versements d'intérêts faits à des prêteurs non résidents ne sont plus assujétiés aux retenues d'impôt. Par exemple, si vous avez contracté un emprunt auprès d'un prêteur des États-Unis, vous n'êtes plus obligé d'ajouter le montant de la retenue d'impôt à vos paiements.

**Date d'échéance des RER** – Les titulaires de RER ne sont plus obligés de convertir leur RER en FRR ou en une autre option de revenu avant la fin de l'année où ils atteignent l'âge de 69 ans. La date limite correspond maintenant à la fin de l'année de leur 71<sup>e</sup> anniversaire. Si vous fêtez vos 71 ans cette année, veillez à étudier vos options à l'échéance bien à l'avance afin de pouvoir prendre les dispositions les mieux adaptées à votre situation.

**Modifications pour 2008** – Le tableau ci-joint résume les principales modifications fiscales qui entrent en vigueur en 2008.

## De bonnes nouvelles pour les contribuables

Plusieurs modifications fiscales qui entrent en vigueur en 2008 pourraient réduire le fardeau fiscal de milliers de Canadiens.

### TRANCHES D'IMPOSITION

Grâce au relèvement des seuils, une plus grande partie de votre revenu sera imposée à un taux moindre.

| Taux d'imposition | Seuil 2007  | Seuil 2008  |
|-------------------|-------------|-------------|
| 15 %              | < 37 178 \$ | < 37 885 \$ |
| 22 %              | 37 178 \$   | 37 885 \$   |
| 26 %              | 74 357 \$   | 75 769 \$   |
| 29 %              | 120 887 \$  | 123 184 \$  |

### CRÉDITS D'IMPÔT

Les crédits d'impôt réduisent l'impôt à payer d'un montant rigoureusement équivalent. Plusieurs augmentent en 2008.

| Crédit  | 2007     | 2008     |
|---|----------|----------|
| Montant en raison de l'âge                            | 5 177 \$ | 5 276 \$ |
| Montants pour enfants de moins de 18 ans (par enfant) | 2 000 \$ | 2 038 \$ |
| Montant canadien pour emploi                          | 1 000 \$ | 1 019 \$ |
| Montant pour personnes à charge ayant une déficience  | 4 019 \$ | 4 095 \$ |
| Montant pour aidants naturels                         | 4 019 \$ | 4 095 \$ |
| Montant pour personnes handicapées                    | 6 890 \$ | 7 021 \$ |
| Frais de garde d'enfants                              | 2 354 \$ | 2 399 \$ |

Source : Agence du revenu du Canada

# Faire notre part pour un monde meilleur

Étant l'une des plus importantes institutions financières d'Amérique du Nord, nous avons le devoir d'offrir à nos clients les produits, services et conseils financiers dont ils ont besoin pour gérer leur patrimoine et atteindre leurs objectifs. Mais nous avons également une responsabilité envers nos employés, leur collectivité et, au bout du compte, le monde dans son ensemble.

## Résolus à faire bouger les choses

Nous prenons cette responsabilité très au sérieux et prêtons particulièrement attention à l'incidence sociale, économique, environnementale et éthique de nos activités. En 2005, nous avons créé un comité consultatif sur la RSE chargé de vérifier si nous nous acquittons de notre responsabilité sociale, de nous conseiller sur la façon de nous améliorer, et de nous y aider.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à présent. En 2007, par exemple, nous avons :

- plus que doublé le nombre de comptes sans relevés papier;
- fourni des fonds et levé plus de 2 milliards de dollars pour le secteur des énergies renouvelables;
- versé plus de 43 millions de dollars à des organismes communautaires du Canada et du monde entier;
- étendu nos programmes d'épargne-études pour les enfants à 17 pays;
- lancé le programme Avenir meilleur de Scotiabank dans tous les pays des Caraïbes et d'Amérique latine afin de faire avancer les causes touchant les enfants;
- apporté des changements à nos plans bancaires afin de permettre aux aînés, tout comme aux étudiants qui conservent un solde minimum dans leur compte, d'effectuer un nombre illimité d'opérations de débit sans frais en succursale ou par des canaux parallèles;
- obtenu un indice de satisfaction des employés de 87 %;
- reçu le prix Catalyst 2007 pour notre initiative Avancement des femmes, qui s'étend désormais au monde entier.

## Réduire notre impact sur l'environnement

Le réchauffement planétaire est l'un des problèmes les plus graves auxquels notre planète est confrontée. La Banque Scotia s'est engagée à réduire les émissions nocives de gaz à effet de serre liées à ses propres activités, et encourage ses clients, fournisseurs et collectivités à faire de même.



Dans la mesure du possible, nous choisissons des produits à faible bilan carbone, tels que des photocopieurs éconergétiques, des tapis écologiques et des meubles faits de matériaux recyclés. Dans toute notre entreprise, nous participons à des programmes de réduction des déchets en recyclant et en réutilisant les matériaux comme le papier, les cartouches de toner, le verre et le matériel électronique. Nos clients eux-mêmes démontrent leur souci pour l'environnement en s'inscrivant à l'option sans papier et aux services bancaires en ligne.

Et maintenant, avec le récent lancement du Fonds Scotia mondial des changements climatiques, les investisseurs peuvent investir dans des sociétés qui œuvrent pour le bien de l'environnement et en récolter les avantages financiers. Ce fonds d'actions mondiales novateur vise à réaliser une croissance du capital à long terme grâce à un portefeuille diversifié de titres de sociétés qui s'efforcent de réduire les effets du changement climatique ou de s'y adapter.

Pour en savoir plus sur le Fonds Scotia mondial des changements climatiques, adressez-vous à votre conseiller Scotia. Pour lire notre Déclaration sur la responsabilité sociale, allez à l'adresse [banquescotia.com/responsabilitesociale](http://banquescotia.com/responsabilitesociale)

Les Fonds Scotia<sup>MC</sup>, y compris le Fonds Scotia mondial des changements climatiques, sont offerts par Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse et dotée d'une personnalité juridique distincte. Un placement dans un fonds commun peut donner lieu à des commissions ou frais de suivi, de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Ce document est disponible dans toutes les succursales de La Banque de Nouvelle-Écosse, de Trust et Banque Scotia, dans tous les bureaux de ScotiaMcLeod et auprès des courtiers indépendants autorisés. Les parts de fonds communs ne sont pas garanties ni assurées et leur valeur fluctue. Les rendements passés peuvent ne pas se répéter.

Le Groupe Banque Scotia inclut La Banque de Nouvelle-Écosse, La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Placements Scotia Inc.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Les informations et opinions présentées dans le présent bulletin ne visent qu'à fournir des commentaires généraux sur des sujets susceptibles d'intéresser le lecteur. L'objectif n'est pas de donner des conseils ou de faire des recommandations d'ordre juridique ou financier. Le lecteur est invité à consulter son conseiller juridique, financier ou fiscal avant de prendre des décisions fondées sur les informations ou opinions contenues dans le présent bulletin.